



BUDGET 2020

REVENUS

Taxes :

Taxe foncière générale	301 868 \$	
Taxe foncière générale (taux agricole)	981 210 \$	
Taxes foncières spéciales pour le service de la dette	153 993 \$	
Taxe foncière pour garage municipal	28 000 \$	
Taxe foncière spéciale pour réserve financière (voirie)	150 000 \$	
Taxe foncière spéciale pour le traitement des eaux usées (opération)	4 903 \$	
Taxe foncière spéciale pour réserve financière (eaux usées)	1 946 \$	
Tarification pour l'eau	87 100 \$	
Tarification pour les matières résiduelles (ordures)	50 728 \$	
Tarification pour le traitement des eaux usées (service de la dette)	101 867 \$	
Tarification pour réserve financière (eaux usées)	4 054 \$	
Tarification pour le traitement des eaux usées (opération)	<u>33 147 \$</u>	1 898 816 \$

Paiement tenant lieu de taxes :

Immeuble de l'école primaire	<u>6 500 \$</u>	6 500 \$
------------------------------	-----------------	----------

Transferts :

Programme d'infrastructures (assainissement des eaux usées)	174 209 \$	
Dotation spéciale de fonctionnement (Partenariat 2020-2024)	7 509 \$	
Programme d'infrastructures Municipalité Amie des Aînés	100 000 \$	
Voirie – compensation pour entretien	<u>231 137 \$</u>	512 855 \$

Services rendus :

Administration générale	500 \$	
Hygiène du milieu – réseau de distribution de l'eau	8 000 \$	
Aménagement et urbanisme	67 413 \$	
Santé et bien-être	9 000 \$	
Loisirs et culture	<u>51 296 \$</u>	136 209 \$

Imposition de droits :

Licences et permis	2 000 \$	
Droits de mutation immobilière	<u>7 500 \$</u>	9 500 \$

Amendes et pénalités :

<u>2 500 \$</u>	2 500 \$
-----------------	----------

Intérêts :

<u>5 000 \$</u>	5 000 \$
-----------------	----------

Autres revenus :

<u>22 800 \$</u>	22 800 \$
------------------	-----------

TOTAL DES REVENUS :

2 594 180 \$

CHARGES

Administration générale :

Conseil municipal	58 995 \$	
Application de la loi	250 \$	
Gestion financière et administrative	359 460 \$	
Greffe	5 757 \$	
Évaluation	23 310 \$	
Autres	84 440 \$	
Amortissement	<u>12 569 \$</u>	544 781 \$

Sécurité publique :

Contribution SQ	126 070 \$	
Protection contre les incendies	113 268 \$	
Sécurité civile	5 850 \$	
Autres	2 250 \$	
Amortissement	<u>13 590 \$</u>	261 028 \$

<u>Transport :</u>		
Voirie municipale	270 380 \$	
Enlèvement de la neige	130 000 \$	
Éclairage des rues	7 850 \$	
Circulation et stationnement	3 500 \$	
Autres (transport adapté et collectif rural)	5 109 \$	
Amortissement	<u>146 914 \$</u>	563 753 \$
<u>Hygiène du milieu :</u>		
Purification et traitement de l'eau potable	123 655 \$	
Réseaux de distribution de l'eau potable	28 009 \$	
Réseau d'égout	38 050 \$	
Collecte, transport, élimination des déchets et écocentre régional	51 730 \$	
Amortissement	<u>184 683 \$</u>	426 127 \$
<u>Santé et Bien-Être :</u>		
Logement social (OMH)	2 500 \$	
Installation Le Cheval Marin et Coopérative de solidarité et de santé	4 340 \$	
Amortissement	<u>8 179 \$</u>	15 019 \$
<u>Aménagement, Urbanisme et Développement :</u>		
Aménagement, urbanisme et zonage	79 810 \$	
Promotion et développement économique	<u>18 048 \$</u>	97 858 \$
<u>Loisirs et culture :</u>		
Activités récréatives	185 680 \$	
Bibliothèque	9 900 \$	
Amortissement	<u>45 649 \$</u>	241 229 \$
<u>Frais de financement :</u>	<u>94 619 \$</u>	94 619 \$
Sous-total des charges :		<u>2 244 414</u>
 <u>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</u>		
Immobilisations	458 220 \$	
Remboursement de la dette à long terme	341 680 \$	
Remboursement du fonds de roulement	26 450 \$	
Affectation de surplus accumulé	<u>(65 000 \$)</u>	761 350 \$
TOTAL DES CHARGES ET DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :		3 005 764 \$
Moins amortissement		411 584 \$
TOTAL SANS AMORTISSEMENT :		<u>2 594 180 \$</u>

Taux de taxes pour l'exercice financier 2020

- Le taux de la taxe foncière générale sera de 0,5475 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe foncière agricole sera de 0,4061 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe foncière générale reliée au garage municipal sera de 0,0094 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée à la réserve financière pour la voirie sera de 0,0503 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 517 sera de 0,0035 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 528 sera de 0,0068 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 574-2017 sera de 0,0248 par 100 \$ d'évaluation
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 547-2012 sera de 0,0164 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble du territoire, de 526,63 \$ par unité et de 4,2807 \$ par mètre linéaire pour le secteur desservi et le secteur hors périmètre urbain et de 94,71 \$ pour chaque immeuble desservi et situé hors périmètre urbain.
- Le taux de la taxe reliée au coût d'opération du site de traitement des eaux usées sera de 0,0016 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble du territoire et de 222,84 \$ par unité desservie.
- Le taux de la taxe reliée à la réserve financière pour les eaux usées sera de 0,0007 \$ pour l'ensemble du territoire et de 27,43 \$ par unité desservie.
- Le tarif minimum pour la taxe d'eau (gallonnage) sera de 50 \$ pour 86 mètres cube.
- Le prix de l'eau sera de 0,58 \$ pour chaque mètre cube excédant une consommation de 86 mètres cube.
- La taxe pour l'enlèvement des ordures sera de 125,10 \$ pour les unités d'occupation résidentielles et commerciales et de 62,55 \$ pour les unités d'occupation saisonnières.
- Le tarif pour l'utilisation d'un bac supplémentaire pour les matières résiduelles sera de 60 \$ pour l'année et de 35 \$ pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.